

# La Sentinelle

et **Le Courrier Jurassien** réunis

Journal économique et social

Organe du parti ouvrier suisse

PARAISSANT À LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

XIII<sup>me</sup> Année de LA SENTINELLE

VII<sup>me</sup> Année du COURRIER JURASSIEN

ABONNEMENTS:  
Un an: Fr. 5 Six mois: Fr. 2.50  
Trois mois: Fr. 1.25

V. VALLOTON, administrateur  
Rue de la Serre 35 a, La Chaux-de-Fonds  
C. NAINE, rédacteur

ANNONCES: 10 cent. la ligne ou son espace  
Offres et demandes d'emploi 30 cent.  
Les petites annonces au-dessous de 6 lignes  
75 cent. pour trois fois

Demandez à vos épiciers la chicorée Moka des familles la seule garantie pure racine de chicorée E. Nicollet & Cie, fabricants, à Genève

## Maisons recommandées

S. BRUNSCHWYLER, Serre 40

Installations d'eau et de gaz

Toujours un grand choix de Lustres, Potagers et Réchauds en magasin.  
Devis gratuit sur demande

Serre 35 a Cercle Ouvrier 35 a Serre

Ancienne Synagogue

Consommations de premier choix  
Excellents Vins

Bière de la Brasserie Ulrich

Téléphone

Jean WEBER, 4, Rue Fritz Courvoisier, 4  
LA CHAUX-DE-FONDS

Denrées coloniales, Vins & Liqueurs, Farines  
Sons & Avoines, gros & détail

LEHMANN Frères, VOITURIERS

Rue Léopold-Robert 11 a

Lainages Au Gagne Petit Soirées

6, Rue du Stand, E. MEYER & Cie, Rue du Stand, 6  
Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins et  
Spiriteux. Farines, Sons,  
Avoines. Mercerie, Laines et Cotons.

JULES VERTHIER Rue Neuve 10

Grand choix de  
CHAPELLERIE en tous genres. — Toujours grand  
assortiment de CRAVATES.

Magasins du Printemps, J.-H. Matile

Atelier spécial pour Vêtements sur mesure

Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants  
Rue Léopold-Robert 40, Chaux-de-Fonds

Brasserie de la Comète ULRIKH Frères

Bière, façon Munich Pilsen, en fûts et en bouteilles.

Grand Bazar du PANIER FLEURI

Spécialité d'Articles mortuaires en tous genres

Pharmacie Centrale

Charles Béguin Rue Léopold-Robert, 16  
LA CHAUX-DE-FONDS

Préparation des ordonnances médicales. — Spécialités — Eaux minérales. — Articles de pansements.

KOCHER & Cie, La CHAUX-DE-FONDS  
L.-Robert, 16

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES

Vie — Accidents — Incendie

Gérance d'Immeubles — Téléph. 457

## Sur les pas du socialisme

La Société de Zofingue et le duel. — Au Conseil communal de Lausanne. — Un pompier bien misérable.

Vers l'an 1320 avant J.-Ch., Moïse, du haut de la montagne sauvage et dénudée du Sinaï a dit: « Tu ne tueras point! » En l'an 27 de notre ère, Jésus, reprenant la parole de Moïse, dit: « Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens: « Tu ne tueras point! » Mais moi je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère, mérite la condamnation. »

Voilà d'augustes paroles que les différentes sections de la Société de Zofingue auraient dû méditer, lorsque, par 222 voix contre 163, elles ont décidé de maintenir la pratique du duel dans la section de Zurich.

La vie de l'homme est sacrée. Malheur à celui qui y porte atteinte, d'une manière ou d'une autre! Guerre, duel, peine de mort sont des abominations qu'il faut rayer du code des nations civilisées.

C'est élémentaire et, en principe, tout le monde est d'accord. Mais, en fait, c'est autre chose. Il y a au fond de tout homme un ancêtre bestial qui réclame du sang et qui veut la haine. Cet ancêtre se trouve aussi bien sous le paletot que sous la blouse. C'est lui qui, pour la moindre injure, gronde au-dedans de nous et nous crie: « Venge-toi! sus à l'ennemi! » C'est lui qui pousse à ces armements insensés qui amèneront, une fois ou l'autre, une conflagration universelle. C'est lui qui dresse en place publique de Nice, sous le beau ciel du Midi, la potence de Vidal. C'est lui qui, dans une salle d'hôtel, met ses deux étudiants en présence et, la rapière à la main, leur ordonne de se tailler le visage.

Du sang! Du sang! Toujours du sang!  
Il n'y a qu'une guerre permise, c'est celle que nous déclarons à cet ancêtre bestial, à ce Caïen ressuscité, que chacun porte en soi. La bête humaine, dort en chacun de nous, tâchons de ne pas la réveiller. Généraux à sabres, juges à couperets, étudiants à rapières en sont les lugubres incarnations.

Au Conseil communal de Lausanne siègent côte à côte le millionnaire Mercier, naturellement très conservateur et le coiffeur Peterhans, naturellement très socialiste. Un coiffeur au Conseil communal! Y pensez-vous? Sa place est ailleurs, même s'il avait plus d'esprit que tous les richards ensemble. C'est ce que pense M. Mercier et avec lui nombre de ses pareils.

Notre millionnaire Mercier ne recule pas devant une injure et son arrogance n'a d'égale que sa fatuité! Lui qui n'a que des professions assez mal définies, entr'autres celle de spéculateur, il reproche à un de ses collègues d'exercer l'utile et honorable métier de coiffeur. Il avait besoin d'une leçon et c'est le très radical M. Dubuis, président du Conseil communal, qui la lui a donnée.

On discutait au Conseil sur la question du pont de Chauderon. Pour rendre la discussion plus facile et plus utile, M. Peterhans, le dit coiffeur, s'était donné la peine de faire un croquis des projets de ponts et de le faire distribuer à ses collègues. Alors eut lieu le petit incident que voici:

M. Mercier: Qui est-ce qui vient de faire remettre un croquis des projets de ponts aux membres du Conseil?

M. Peterhans: C'est moi.

M. Dubuis, président: C'est M. Peterhans.

M. Mercier: M. Peterhans, coiffeur?

M. Dubuis: Non, M. Peterhans, conseiller communal.

Est-ce assez mesquin cette conduite d'un millionnaire aux gants jaunes vis-à-vis d'un brave et honnête travailleur? En insultant le métier de coiffeur qui est autrement honnête que celui de spéculateur, c'était le travail qu'il insultait.

Merci à M. Dubuis d'avoir remis à sa place le rentier et sa fatuité.

On écrit au Grutli:

Dimanche dernier, on jouait au théâtre le Tosca. Pendant que l'on torture l'amant de la Tosca, un acteur pousse dans la coulisse des cris de

douleur simulés. Un pompier de service, M. Cretigny, demeurant Cité-Derrière, 23, fut tellement impressionné qu'il tomba d'inanition et fut transporté à l'hôpital. Informations prises à bonne source, le pompier venait, le matin même, de perdre un enfant, mort en poussant de terribles cris, et ne s'était rendu à son service que pour gagner les trente sous, qui lui sont alloués pour sa besogne. Le théâtre lui rappelait la réalité du matin. Pendant son transport, le pauvre homme, qui se trouve en ce moment dans une misère noire, ne faisait que supplier qu'on lui payât sa journée, sans cela femme et enfants n'auraient rien à manger, le lendemain. M. Cretigny déclara lui-même n'avoir rien eu sous la dent, depuis le jour avant. Madame Dancourt, à laquelle nous rendons hommage pour sa charité, et qui revenait de Genève, fit immédiatement le plus pressant, auprès de la famille. Les acteurs firent une collecte, ce qui permettra à la mère de donner aux survivants de ses enfants de quoi manger pendant quelques jours...

Le correspondant qui raconte cette navrante histoire ajoute:

Et nous sommes au XX<sup>e</sup> siècle! Et nous voyons de vieilles dévotes donner 100,000 francs pour les ours de Berne! Quelle civilisation! Quelle logique!

Sans commentaire, n'est-ce pas?

De Staviska.

## Le cas William L. Hare de DERBY

Un citoyen anglais, chrétien, a refusé de payer l'impôt pour ne pas être complice de ce crime, qui s'appelle la guerre; voici la lettre qu'il a adressé au représentant du roi à ce sujet:

Derby, 7 mai 1902.

J'ai reçu l'ordre du roi de me présenter à votre bureau afin d'y répondre de certains faits qui me sont reprochés, en particulier pour me réclamer une somme de 2 liv. 16 sh. que j'ai refusée de payer — pour poursuivre les guerres qu'il a entreprises. — Malgré mon grand désir de rendre service, je ne vois pas qu'il soit profitable à qui que ce soit que je fasse un voyage coûteux à Londres, afin de me présenter à la barre de la cour suprême. Je me contenterai donc d'exposer ici les motifs sur lesquels je me base pour refuser l'aide pécuniaire que me demande le roi.

Occupé dans une industrie paisible, je reçois comme rémunération de mon labeur, une certaine somme d'argent. Peut être est-ce plus que je mérite? N'importe! Tout en ayant le sentiment que de légitimes devoirs sollicitent mes facultés et ma fortune, il faut pourtant reconnaître que je ne puis tous les accomplir; que, certes, je ne les accomplis pas tous. Il y a tant de malheureux sans vêtement, sans toit, sans nourriture, sans terrains! ce qui n'empêche pas que le roi, qui pourtant possède — avec ses associés — de ces choses en abondance, me réclame encore 2 livres 16 shillings.

Je n'ignore malheureusement pas le but de cette réclamation. Cet argent ne devra pas servir à vêtir, à nourrir ou à doter de terrain quelques infortunés; il ne servira même pas aux besoins personnels du roi-lui-même; c'est pour que lui et son gouvernement assassinent des hommes tels que vous et moi. Il n'y a pas l'ombre d'un doute à cet égard; j'ai déjà du sang sur les mains. [En 1900] un percepteur pénétra dans mon atelier et m'invita à payer l'impôt sur le revenu. Comme je faisais sonner la monnaie sur la table, il m'adressa la parole (se disant sans doute en lui-même; voilà l'espèce de contribuable que nous

aimons): « Vous serez heureux d'apprendre que, grâce à ça, nous allons écraser les Boers. » L'année dernière, sans aucun doute que mon acte appuie les mêmes crimes que ma langue dénonçaient, je payai l'impôt en protestant.

Cette année-ci, je refuse et je prie le gouvernement de présenter le plateau chez ceux qui approuvent sa conduite.

Si on me demandait mon aide pour des objets adéquats à ma conscience: secourir les Indiens mourant d'inanition, relever les millions de déshérités, restituer au travailleur la part de terre à laquelle il a droit, il me serait certes impossible de la refuser. Mais il n'en est pas ainsi. Je sais trop bien que l'Etat est une violence organisée existant de part la force de l'armée, de la marine, de la police, des prisons, des juges et des bourreaux, et qu'en versant ces 2 livres 16 sh. au roi, j'aide les classes dirigeantes à continuer cette injustice flagrante qui leur a permis de graduellement dépouiller millions après millions des travailleurs dans le monde.

J'ai appris enfin, et je ne puis l'oublier, que cette immense oppression se trouve perpétuée par la puissance d'un mal plus vaste encore: — la perversion de la vérité. Car les enseignements de ce Jésus que les hommes appellent Dieu a pour effet que nous nous aimions les uns les autres, avant tout autre chose, que nous ne fassions pas tort à quiconque, que nous ne détruisions pas, mais qu'en toutes circonstances nous assistions notre prochain. Cet enseignement, auquel je crois, abolit toute contrainte, ignore tout patriotisme, et exige que les hommes se mettent à réfléchir sur les folies qu'ils commettent. Cet enseignement-là est le plus simple et le plus pratique, le plus nécessaire à la société actuelle. Où en sommes nous? Au coût de plusieurs millions de livres par an, des hommes sont... pour proclamer cette illustre doctrine de vie pratique: ils la nient, ils la ridiculisent, publiquement, impudemment, et leurs fausses prophéties ont un tel succès qu'elles ont entraîné le monde entier.

C'est donc aux quelques individualités (et elles sont nombreuses), qui se rendent clairement compte des besoins réels de l'existence, à accomplir la tâche qu'ont négligée les Eglises, de rendre témoignage à la vérité qu'ils voient, advenue ce que pourra.

Voilà pourquoi moi — simple mortel! — sans nourrir aucun mauvais sentiment, ni à votre égard ni à celui de n'importe quel autre fonctionnaire du roi ou du gouvernement, je me trouve forcé de prendre cette attitude. Un chrétien ne peut ni faire la guerre ni en payer d'autres pour la faire à sa place.

William L. Hare fait suivre cette lettre des réflexions suivantes, que nous extrayons du *Leicester Pioneer*:

Cette lettre s'explique d'elle-même. Mon refus paraît simple, pour ne pas dire davantage et même à en croire le grand juriconsulte Blackstone, il a le mérite d'être constitutionnel. « Nul citoyen anglais, dit-il, ne peut être forcé de payer d'autres aides ou taxes quelconques, même pour la défense du royaume ou le maintien du gouvernement, que celles qui lui sont imposées de son propre consentement. »

Comment se fait-il alors que pour avoir refusé ce consentement, je me sois trouvé inondé de papier bleus, jaunes, blancs, personnellement appréhendé, menacé de diverses punitions et amendes, et, finalement, arrêté et emprisonné!

Ah! voilà, vous aviez cru que l'oppression était un instrument hors d'usage, qu'on ne devait plus compter que sur la raison et sur la loi. Je viens de vous démontrer que l'oppression est derrière chaque acte de votre gouvernement et que le moyen de démolir l'édifice de tyrannie qui pèse sur vous et de vous refuser à le perpétuer.

Et pour cela, nul n'a besoin de chérir des ambitions démagogiques. Il suffit simplement d'éviter de tomber dans certains péchés des plus dangereux. Le premier est le péché de gaspillage, qui emploie à un mésusage des moyens qui pouvaient être, certes, mieux employés; le second, c'est le péché d'insincérité, qui consiste à aider de la main un projet qu'on réprouve du cœur; le troisième, c'est l'abominable péché du meurtre, qui consiste à louer des mercenaires pour tuer ceux de nos frères qu'on nomme « des ennemis ». Le quatrième, c'est ce péché si facile de la lâcheté qui conduit quelqu'un à commettre les trois premiers, afin de s'épargner la souffrance personnelle.

Réfléchissez donc à ces choses.

William L. HARE.

## La Guerre

Le merveilleux de cette entreprise infernale, c'est que chaque chef des meurtriers fait bénir des drapeaux et convoque Dieu solennellement

avant d'aller exterminer son prochain. Si un chef n'a eu que le bonheur de faire égorger deux ou trois mille hommes, il n'en remercie point Dieu; mais, lorsqu'il y en a eu environ dix mille d'exterminés par le feu et par le fer, et que pour comble de grâce quelque ville a été détruite de fond en comble, alors on chante à quatre parties une chanson assez longue, composée dans une langue inconnue à tous ceux qui ont combattu, et de plus toute farcie de barbarismes. La même chanson sert pour les mariages et pour les naissances, ainsi que pour les meurtres; ce qui n'est pas pardonnable, surtout dans la nation la plus renommée pour les chansons nouvelles.

La religion naturelle a mille fois empêché des citoyens de commettre des crimes. Une âme bien née n'en a pas la volonté, une âme tendre s'en effraie; elle se représente un Dieu juste et vengeur. Mais la religion artificielle encourage à toutes les cruautés qu'on exerce de compagnie, conjurations, séditions, brigandages, embuscades, surprises de villes, pillage, meurtres. Chacun marche gaiement au crime sous la bannière de son saint.

On paie partout un certain nombre de harangueurs pour célébrer ces journées meurtrières; les uns sont vêtus d'un long just au corps noir, chargé d'un manteau écourté; les autres ont une chemise par dessus une robe; quelques-uns portent deux pendants d'étoffe bigarée par dessus leur chemise. Tous parlent longtemps; ils citent ce qui s'est fait jadis en Palestine à propos d'un combat en Vétéravie.

Le reste de l'année, ces gens-là déclament contre les vices. Ils prouvent en trois points et par antithèse que les dames qui étendent légèrement un peu de carmin sur leurs joues fraîches seront l'objet éternel des vengeances éternelles de l'Eternel; que *Polyencte* et *Athalie* sont les ouvrages du démon; qu'un homme qui fait servir sur une table pour deux cents écus de marée un jour de carême, fait immanquablement son salut et qu'un pauvre qui mange pour deux sous et demi de mouton, va pour jamais à tous les diables.

De cinq ou six mille déclarations de cette espèce, il y en a trois ou quatre, tout au plus, composées par un Gaulois, nommé Masillon qu'un honnête homme peut lire sans dégoût; mais dans tous ces discours à peine en trouverez-vous deux où l'orateur ose dire quelques mots contre ce fléau et ce crime de la guerre, qui contient tous les fléaux et tous les crimes. Les malheureux harangueurs parlent sans cesse contre l'amour qui est la seule consolation du genre humain et la seule manière de le réparer; ils ne disent rien des efforts abominables que nous faisons pour le détruire.

Vous avez fait un bien mauvais sermon sur l'impureté, ô Bourdaloue! mais aucun de ces meurtres variés en tant de façons, sur cette rage universelle qui désole le monde. Tous les vices réunis de tous les âges et de tous les lieux n'égalent jamais les maux que produit une seule campagne.

VOLTAIRE.

(Dictionnaire philosophique).

## Les maisons de tolérance

III

A côté de la question sanitaire pure, nous pouvons faire toute une série d'autres constatations. Dans les punds on ne pratique non seulement l'amour vénérien, mais aussi de réelles orgies qui ne se présentent jamais dans la prostitution clandestine. Bien plus, si nous questionnons une directrice de pensionnat de ce genre, la même nous déclarera sans ambage que ses meilleurs clients sont les hommes mariés qui ne détestent pas ces endroits ultra discrets et faciles.

Nous pouvons même affirmer qu'en supprimant ces pensionnats on augmente certainement les chances de mariages, de création de familles, tout en augmentant il est vrai dans une proportion moindre les risques d'illégitimes, de misère dans les unions matrimoniales et aussi des adeptes malthus, mais enfin de compte entre deux maux choisissons le moindre et repoussons les maisons de tolérance comme pratiquant l'esclavage des blanches. Un dernier argument qui m'est personnel tout en étant conforme à la réalité.

Désirant le développement de nos industries nationales et en poussant la comparaison jusqu'à l'extrême, je ne sais pourquoi nous devrions favoriser des pensionnaires alsaciennes aux aujets indigènes qui réellement poussées par le besoin de vivre et par des salaires de famine sont obligées de vendre leur corps. On pourrait presque parler de concurrence déloyale.

Il y a cependant un terrain d'entente où tout le monde pourrait être d'accord, mais chaque fois que je l'avance, immédiatement les adversaires de s'écrier: nous ne voulons pas aller si loin. Je m'explique exactement comme dans le cas de la

tuberculose, donnez donc aux pauvres femmes 10,000 francs de rente et vous n'aurez plus de prostitution de métier et donnez-en autant aux jeunes hommes et ils songeront à se créer un intérieur pouvant nourrir femmes et enfants et s'il existera des passions encore, elles ne seront que l'exception et non presque une règle. N'est-ce pas assez criant de voir les rapports de nos deux pénitenciers hommes et femmes, tandis que le premier compte toujours 80 à 100 personnes, celui des femmes n'en compte que deux, sans qu'il soit nécessaire d'énumérer la cause de cette différence colossale, la femme ayant de la requise, l'homme n'ayant qu'une corde pour gagner sa vie.

Espérant que la rédactoin de la *Sentinelles* sera satisfait tout en ayant autant que possible effleuré seulement les sujets scabreux, nous concluons que les maisons de tolérance, si elles rendent peut être des services dans les villes de garnisons, en général ne doivent pas être considérées comme étant ni sanitaire, ni bonne dans l'esprit d'un peuple intelligent. C'est mon avis jusqu'à preuve du contraire.

Dr Alex. FAVRE.

## Chroniques Neuchâteloises

Neuchâtel, 15 décembre 1902.

Monsieur C. Naine, Rédacteur de la *Sentinelles*, Chaux-de-Fonds.

Monsieur,

Un ouvrier de Neuchâtel vient d'être victime d'une monstrueuse infamie. Voici les faits: Il travaillait depuis environ vingt-cinq ans à l'usine à gaz, cet automne il eut plusieurs côtes cassées dans un accident. Comme il est déjà très vieux, ses blessures sont incurables. En tout cas il ne peut plus travailler.

Les salaires des employés de l'usine ne sont pas très considérables et notre homme, qui a élevé une nombreuse famille et qui a encore pris soin de deux de ses petits-fils, est actuellement sans le sou. Chacun pensait que, dans ces circonstances, il allait retirer une bonne indemnité de la compagnie d'assurance. Il semble assez juste qu'un vieux travailleur qui a contribué toute sa vie au bien-être public ne soit pas exposé à mourir de faim parce qu'un accident le rend invalide. Eh bien! qu'est-il arrivé? Un agent de la compagnie d'assurance s'est approché de l'ouvrier; voyant le dénuement dans lequel il se trouvait il en a profité indignement; il lui a fait miroiter une somme de fr. 500 que le vieux invalide retirerait bientôt s'il consentait à signer un certain papier. Notre ouvrier n'est pas bien instruit; il n'a peut-être pas lu un journal depuis bien des années, s'il a pu lire la pièce qu'il a signée il ne pouvait assurément pas comprendre la portée de tous les termes. L'agent d'assurance sait si bien embobiner notre homme qu'il signe enfin. (Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.)

Voilà donc cet honnête travailleur roulé. Quand il aura payé ses frais d'hôpitaux il lui restera juste de quoi nourrir la femme et les mioches pendant quelques mois. Et pourtant l'accident dont il a été victime pendant son travail lui donnait incontestablement droit à une rente suffisante pour le reste de ses jours.

De pareils vols, commis au détriment de pauvres et honnêtes ouvriers ne mériteraient-ils pas d'être stigmatisés par toute la presse du pays? Moi, de pareilles infamies me font bondir d'indignation d'autant plus qu'elles sont perpétrées par un homme qui jouit sans doute d'une grande considération, par un homme que l'on salue chapeau bas, par un homme qui demain peut-être insultera à la misère des travailleurs en étalant le luxe que lui a procuré sa mauvaise action.

Mais, Monsieur Naine, vous qui êtes avocat, vous devez savoir s'il n'y a pas possibilité de revenir sur une signature donnée dans ces conditions. N'y a-t-il pas moyen d'obtenir pour ce pauvre vieux une rente annuelle? Est-ce que vraiment cette injustice ne peut pas être réparée?

En espérant que d'une manière ou d'une autre ce vieil ouvrier sera dédommagé, je vous présente, Monsieur, mes plus respectueuses salutations.

D. LINIGER.

Le cas que nous cite notre camarade Liniger et qui nous indigné comme lui, se présente plus souvent qu'on ne pense, et il n'y a rien à faire là contre, la plus part du temps. L'ouvrier en question a été trompé en signant, mais pour des juges cela ne saurait être admis qu'avec preuve à l'appui, or quelles preuves trouver?

Ou bien, si cet ouvrier n'a pas été trompé, c'est alors pour le moins la nécessité qui lui a forcé la main et l'a fait signer. C'est presque toujours le cas. La compagnie mise en demeure de payer trouve des excuses, découvre toujours quelque culpabilité à la charge de la victime et se refuse à payer ou offre une somme dérisoire.

L'ouvrier est alors obligé de l'actionner en justice, de lui faire un procès. Or les ouvriers n'aiment pas procéder, ils se défient avec raison et de la justice et des avocats et en outre peuvent-ils attendre pour vivre 6 mois, une année ou deux ans sur l'issue d'un procès? Ils ont besoin d'argent et immédiatement, leurs salaires ne leur permettent pas de se créer des réserves. C'est précisément là-dessus que spéculent les compagnies. Elles refusent les indemnités, mettent les victimes dans la nécessité de les poursuivre et finissent par accorder une somme dérisoire qu'elles offrent disant-elles par pure humanité. L'ouvrier n'a pas la liberté de choisir, il accepte, signe et tant pis pour l'avenir, l'assistance y pourvoira; tandis que les actionnaires toucheront de gros dividendes prélevés sur le sang du pauvre.

Il n'y a qu'un remède à cela, c'est que les institutions d'assurances ne soient pas entre les mains des capitalistes, mais entre celles des ouvriers eux-mêmes. C. NAINE.

**Tombola intime du Groupe d'études sociales.** — Les personnes qui sont chargées de la vente des billets sont invitées à se présenter, sans autre convocation, au bureau de la *Sentinelle*, vendredi, 19 courant, dès 8 heures du soir, pour rendre leurs comptes. Le tirage aura lieu irrévocablement le 21 décembre.

Les lots sont toujours reçus avec reconnaissance au Cercle ouvrier où les billets sont en vente.

*La Commission de la tombola.*

(Comm.) — Le Syndicat des plâtriers et peintres fait connaître au public que dans sa soirée du 30 novembre il a eu un bénéfice de fr. 36.50.

Le Syndicat remercie tous ceux qui se sont dérangés pour la bonne réussite de la soirée et spécialement la musique organisée par les plâtriers et peintres et dont le concours a été si précieux.

*Syndicat des plâtriers et peintres.*

**Les gâtés de l'hiver.** — C'est par un froid de -10° qu'un gros propriétaire de la rue du Temple Allemand a mis sur la rue, avec son ménage, un pauvre diable qui lui devait 120 fr. de location.

Mais 10° de froid et sur la rue ne sont pas fait pour toucher le cœur d'un capitaliste. Dix pour cent d'intérêt sont beaucoup plus éloquent. Pourvu que le thermomètre de l'intérêt monte, peu importe l'autre quand on a les pieds sur les chenets.

Souscription en faveur des victimes de la grève et des tribunaux militaires à Genève.

Listes précédentes	fr. 184,20
Trois qui n'aiment pas le militaire	2,-
Collecte d'un atelier de graveurs	4,-
Union ouvrière de la Chaux-de-Fonds	50,-
Un groupe d'ouvriers émailleurs	3,60
Un groupe de régents	4,50
Une victime des aliénistes neuchâtelois	1,-
C. R.	2,-
<b>Total</b>	<b>253,90</b>

**Premier concert d'abonnement.** — Nous ne voulons pas dire l'enthousiasme des auditeurs du concert de vendredi soir, pas plus qu'analyser le superbe génie du plus grand virtuose actuel, d'Ysaye; les mots ne sauraient que trahir d'inoubliables sensations artistiques.

Nous n'avons pas l'intention non plus de blâmer ceux d'entre nous qui n'ont pas eu le bonheur d'assister au concert de la Société de musique, mais nous voudrions ardemment déraciner cet absurde préjugé qui fait croire que la musique classique est à la seule

portée d'une classe privilégiée ou d'un groupe de mystiques initiés.

La musique classique? mais c'est justement parce qu'elle est à la portée de chacun qu'elle est classique; c'est parce que les passions qu'elle traduit avec des sons, les tableaux qu'elle peint avec des accords, sont les passions profondes qui, les mêmes toujours et toujours de la même manière, troublent le cœur humain, sont les scènes que l'homme depuis le berceau a vu dans les villes, dans les champs et dans ses rêves les plus nobles et les plus beaux.

Ainsi donc pourquoi craindre de revivre avec plus d'intensité et pour ainsi dire idéalisées des émotions jadis éprouvées; de revoir, transposées seulement, les scènes charmantes vues au hasard de nos songes? Seraient-ce que les soirs choisis par la Société de musique ne conviennent pas au public ouvrier? Peut-être, si comme dans les autres villes, à Paris, à Berlin, à Bâle, à Neuchâtel, les concerts avaient lieu le dimanche soir, peut-être irions-nous plus facilement les entendre.

## Chroniques Jurassiennes

**PORRENTROY.** — Dans son assemblée générale de samedi dernier, l'Union Ouvrière a votée à l'unanimité la résolution ci-dessous:

Porrentruy, le 13 décembre 1902.

### Protestation

Les citoyens membres de l'Union Ouvrière de Porrentruy et environs réunis en leur assemblée trimestrielle, ce jour 13 décembre 1902, après avoir pris connaissance des faits qui ont amenés la condamnation et l'emprisonnement des 17 braves citoyens de Genève, qui ont agi par acquit de conscience et pour s'être refusés de porter les armes contre leurs frères de misère en grève, envoient à ceux-ci une adresse de vive sympathie, blâment énergiquement la conduite des potentats genevois, demandent la destitution des tribunaux militaires et décident d'ouvrir une souscription en faveur des familles des 17 victimes du devoir qui, aujourd'hui sont enfermés dans les cachots de la République démocratique genevoise.

Au nom de l'Union Ouvrière.

*Le Président:* P. NICOL, député. *Le Secrétaire:* LOUIS PAREL.

Ce soir, mercredi, une conférence a lieu à l'Hôtel de Ville sur les tarifs douaniers.

On ne nous dit pas si la conférence sera pour ou contre les tarifs douaniers.

Elle sera donnée par M. A. Rossel, professeur et sous les auspices des sociétés des jeunes commerçants et d'émulation.

Souscription ouverte dans le Jura-Bernois en faveur des familles des 17 braves de Genève.

Liste précédente	fr. 6,-
Société ouvrière allemande <i>Eintracht</i> de Porrentruy en faveur des innocents galériens de Genève (collecte)	4,-
Vive Sigg, un anti-militariste Porrentruy	1,-
L'imprimeur de la <i>Sentinelle</i> pour arrondir le chiffre désiré par M. Schwarzlin à Porrentruy	1,-
Deux typos de la <i>Sentinelle</i> pour l'achat de nouveaux galons	1,-
Pour payer du bon temps à la Baguette à l'école complémentaire	0,50
<b>Total</b>	<b>fr. 13,50</b>

Les sommes les plus minimes sont reçues avec reconnaissance chez le citoyen Nicol, député socialiste, à Porrentruy lequel en donnera quittance dans la *Sentinelle*.

## Fédération ouvrière suisse

Dimanche dernier, le Comité central de la Fédération ouvrière suisse était réuni à Zurich pour discuter du cas de Sigg.

On sait que le Conseil fédéral, sous la poussée réactionnaire, avait notifié au Comité directeur de la Fédération ouvrière suisse d'avoir à réviser ses statuts et établir si véritablement Jean Sigg, pouvait ou pas rester adjoint au Secrétariat.

Une quarantaine de membres de presque tous les cantons sont présents.

Le Conseil fédéral avait délégué le secrétaire du Département du commerce et de l'industrie.

Otto Lang, de Zurich préside, il donne lecture du message du Conseil fédéral ayant trait au Secrétariat ouvrier suisse, et une réponse formulée par Jean Sigg contre les attaques dirigées contre lui par le Conseil d'Etat vaudois.

Le Comité directeur de la Fédération propose à l'assemblée d'approuver en tous points la conduite de Sigg, son mandat de Secrétaire ouvrier n'ayant en aucun point été entaché par son attitude lors de la grève de Genève.

Cette proposition est appuyée par toute l'assemblée. Les délégués des Fédérations catholiques, MM. Descurtins, Herb et Eggenchwylér appuient tout particulièrement la proposition.

M. Herb, catholique de Bâle, donne lecture d'une résolution blanchissant entièrement Jean Sigg contre les attaques de la bourgeoisie.

C'est curieux de voir l'attitude d'hommes tels que Descurtins, Herb, etc., en l'occurrence, vis-à-vis de celle prise par la généralité des chefs ultramontains suisses, notamment par ceux de Porrentruy qui ne peuvent assez salir et discréditer le secrétariat ouvrier et ses employés.

Nous nous réservons dans notre prochain numéro de revenir plus amplement sur cette question qui dénote encore une fois de plus, l'hypocrisie et la mauvaise foi dont sont animés les gens du *Pays*, qui l'autre jour encore faisaient une charge à fond contre les secrétariats ouvriers.

### Aux lecteurs de "La Sentinelle"

Pour la prospérité de notre journal et surtout pour la diffusion toujours plus grande des idées socialistes, nous prions tous nos abonnés et lecteurs de faire tout leur possible pour nous trouver chacun au moins un abonné nouveau d'ici à la fin de l'année. Les nouveaux abonnés recevront gratuitement le journal jusqu'au 31 décembre.

## ACHETEZ

VOS

Linoléums Rideaux Couvertures  
Tapis de toutes variétés à la

## HALLE AUX TAPIS

48, Rue Léopold-Robert, 48

Editeur, Administrateur de la *SENTINELLE*:  
V. VALLOTON, Rue de la SERRE 35<sup>a</sup>  
La CHAUX-DE-FONDS

Rédacteur: C. NAINE, Chaux-de-Fonds

Diners dep. 60 cts.

VINS Rouges et Blancs de table  
des premiers crus

Tous les samedis

Agneau Mariné

Spécialité d'*Escargots*

Grande PENSION Genre

# BOUILLON DUVAL

Rue de la Serre 16, La Chaux-de-Fonds

PIEDS DE MOUTONS  
en Vinaigrette

CHOUROUTE GARNIE

CANTINE

Bière ULRICH FRÈRES

On demande encore des Pensionnaires

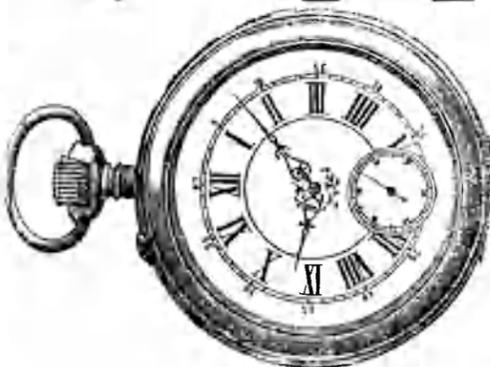
Se recommande, A. Fullot.

Alliance C'est Alliance  
33, Rue Léop.-Robert, 33  
Le grand magasin  
Richard-Barbezat  
Bijouterie Orfèvrerie  
Prix et choix inconnus jusqu'à ce jour  
Venez tous pour en juger  
Alliance

SAGNE-JUILLARD

HORLOGER-BIJOUTIER  
38, Rue Léopold-Robert, 38  
TÉLÉPHONE Maison de confiance fondée en 1889

Bijouterie  
Alliances 18 Kts  
Montres  
RÉGULATEURS  
COUCOUS  
PENDULES  
RÉVEILS



Réparations Garantie absolue  
Mon magasin reste ouvert tous les dimanches du mois de décembre

Aujourd'hui et tout le mois de décembre

Exposition générale

Articles pour étrennes, Jeux et jouets, Articles de fantaisie

Grand Bazar Parisien

Rue Léopold-Robert, 46, CHAUX-DE-FONDS

Succursales: Place & Rue Neuve 2

Entrée libre Primes à tous acheteurs

Carnets d'ouvriers à l'imprimerie B. MARQUIS

Boulangerie Coopérative, La Chaux-de-Fonds Serre 90, Pain blanc de première qualité à 30 centimes le Kilo

## Examens d'apprentis

MM. les maîtres et maîtresses d'apprentissage, parents et tuteurs sont informés que les inscriptions en vue des examens professionnels d'apprentis sont reçues *dès maintenant au 15 janvier 1903, dernier délai* à Neuchâtel, à la Chaux-de-Fonds et au Locle au bureau des *prud'hommes* et, dans toutes les autres communes, au *secrétariat communal* où l'on peut se procurer les *formulaires d'inscription* et les renseignements désirables.  
**Inspectorat cantonal des Apprentissages.**

## LOTÉRIE

pour une H-10948-J  
**Tour d'Eglise à St-Imier**  
 Emission de 100,000 billets à 1 fr. = 100,000 fr., dont 50,000 fr. en lots.  
**Gros lot: 10,000 fr.**  
 Remise 7 0/0 à 10 0/0 aux revendeurs; toute commande au comptant de 100 billets ou plus jouit du 10 0/0.  
 On peut se procurer de ces billets au comptant ou contre remboursement auprès de la Banque Populaire Suisse, à St-Imier et Banques d'arrondissements, la Banque cantonale à St-Imier et succursales, la Banque populaire à Bienne, la Caisse de prévoyance à Bienne et dans les divers dépôts, qui fourniront après le tirage la liste gratuite.

## LOTÉRIE

de la  
**1<sup>re</sup> Exposition Industrielle Cantonale Bernoise**  
**THOUNE 1899**  
 L'Emission A sera mise en vente le 15 décembre et comprendra:  
**80 000 billets à Fr. 1.— = Fr. 80,000**  
 Fr. 40,000 seront affectés aux lots, Fr. 40,000 serviront, *dédution faite aux frais*, de concert avec les subsides de l'Etat et du Comité central, à couvrir le déficit de l'Exposition.  
**Premier lot, Fr. 10,000**  
*Revendeurs obtiennent 5-10 0/0 de Rabais*  
 La Commission de liquidation.  
 Les billets sont en vente à:  
**TH NE: Caisse d'Epargne et de Prêts.**  
**BF NE: Banque cantonale de Berne** et ses succursales à **Thoune, St-Imier, Bienne, Berthoud, Langenthal, et Porrentruy.** Th.-246-Y.

## Saison d'Hiver

**CHAPEAUX DE FEUTRE**  
**Parapluies**



Chapeaux de cérémonies  
 Casquettes  
 Bérêts  
 Cravates

to assortiment complet dans tous les genres du meilleur marché au plus cher.

**10, RUE NEUVE, 10**

Se recommande.

Conformateurs — Réparations.

**J. Verthier.**

**Nouveau! Nouveau!**  
**Machines à coudre**

N'achetez aucune machine à coudre sans avoir visité les nouvelles machines à coudre.

**H A I D & N E U**

cannettes centrales, marchant en avant et en arrière.

La plus haute nouveauté, la dernière perfection. Les anciens modèles seront vendus à bas prix, paiement 5 fr. et 10 fr. par mois, à compte ou comptant, garantie sur facture; maison de confiance.

Se recommande.

**Henri MATTHEY, 1er Mars, No 5**

**CHAUX-DE-FONDS**

Téléphone

Téléphone

L'imprimerie de La Sentinelle, B. Marquis, Porrentruy, se recommande pour la confection des

**Cartes de visite**

## Société KAISER pour le commerce de Cafés

Exploitation des rôtisseries de Cafés les plus importantes de l'Europe

Vente directe aux consommateurs

Plus de 750 succursales de vente

Cafés bruts et rôtis, en grand choix } d'importation directe.  
 Thés de Chine et de Ceylan }

Cacaos, garantis purs. — Chocolas, garantis pur Cacao et Sucre, de notre propre fabrication.

Biscuits, en 20 qual., marchandise toujours fraîche.

— Essence de Café. — Café de Malt, de nos propres usines, le tout en qualités parfaites.

Succursales de vente à:

Bienne

La Chaux-de-Fonds

80, Faubourg du Lac

6, Place Neuve

Expéditions au dehors par colis postaux

Le plus grand et le plus beau choix en

**Gravures**

**Glaces**

**Encadrements**

pour toute la contrée, se trouve et à des prix étonnement de bon marché

au magasin Ch. BRENDELÉ  
**13, Daniel Jean Richard 13**

(auprès du Casino-Théâtre)

Avant d'acheter demandez nos prix.

Photographie artistique

**Hugo SCHENI**

94, Léopold-Robert 94

MATHEY-DORET Ingénieur-Conseil  
 Chaux-de-Fonds, Rue de Robert  
 OFFICE GENERAL de BREVETS D'INVENTION  
 BREVETS D'INVENTION  
 en Suisse et en tous pays  
 FONDÉ en 1888. Références de l'Ordre

Conditions spéciales aux ouvriers inventeurs

**Si vous toussiez**

prenez les

**Pastilles Pectorales**

**Sébay**

au Goudron de Norwège

souveraines contre

Rhums, Toux, Bronchites, Catarrhe, Enrouement, etc.

Madame R. M., à Veziro (Tessin), écrit: «Voudriez-vous avoir la bonté de m'envoyer contre remboursement une boîte de vos Pastilles pectorales Sébay, car les dernières que j'ai prises ont été très efficaces.»

Fr. 0,75 la boîte

**Pharmacie Centrale**

**Ch. Béguin**

16, rue Léopold-Robert, 16

**JEUNE HOMME**

libéré des écoles est demandé comme apprenti en l'Etude **Eugène Wille et Dr Léon Robert**, avocats et notaire, rue Léopold-Robert 58.

**Librairie F. ZAHN, éditeur, NEUCHÂTEL**

Superbe cadeau de famille

**La Sainte Bible illustrée**

par les Maîtres anciens et modernes. — Œuvre artistique inconnue jusqu'à ce jour. — Version *Segond*, publiée sous la direction de M. le pasteur G. Secretan.

850 reproductions de tableaux et gravures. — Un splendide volume grand in-8° de 1200 pages de texte. Reliure extra riche. Tête du Christ sur fond or. Tranches rouges.

**Prix de souscription: 24 fr.**

Facilité de règlement par mensualités de fr. 3.

Cet ouvrage est une véritable perle religieuse et artistique, il fera la joie des grands et surtout des petits qui verront ainsi leurs pensées s'éveiller par l'image au bonheur de la foi.

**AU LION**

**AU LION**

Immense choix de

**CHAUSSURES**

**AU LION**

10, Place Neuve, 10

G. STUSSI.

**AU LION**

**AU LION**

**MAUX DES YEUX**

Depuis ma jeunesse, j'étais sujette à des maux des yeux et très souvent ils étaient si douloureux que je devais garder le lit. Les yeux étaient tellement enflés et enflammés que je ne parvenais pas à les ouvrir, en même temps que j'avais la tête lourde et que le sang s'y portait continuellement. J'avais naturellement essayé une quantité de remèdes et de cures de tout genre, mais sans obtenir d'amélioration, au contraire, le mal empirait et le jour vint où l'on me dit que je perdrais la vue, qu'il n'y avait plus rien à faire. C'est dans cet état désespéré que je me suis adressée à la *Poli-clinique privée de Glaris*, qui m'a si bien soignée par correspondance que non seulement j'ai gardé la vue, mais que mes yeux sont tout-à-fait guéris. Je ne puis assez remercier cette institution de la cure vraiment merveilleuse que je lui dois. Je ne me suis pas pressée de faire cette attestation afin de m'assurer que le mal ne reparaitrait pas. Mais mes yeux sont réellement guéris ce qui semble un miracle aux personnes qui m'ont vue si malade. St-Germain p. Ranogne, le 10 décembre 1900. Ernestine Eberhardt.  
 Signature légalisée par Louis Fontaine, conseiller communal.  
 Adresse: *Poli-clinique privée Glaris*, Kirchstrasse 405, Glaris.

**Sapin de Noël**

Toute personne qui vendra des sapins de Noël devra se présenter avec sa marchandise au Poste de police de l'Hôtel-de-Ville pour justifier de sa provenance, par la production de la pièce suivante:

1. S'il s'agit d'arbres coupés dans la circonscription communale, d'un certificat du propriétaire de la forêt où ils ont été coupés. La signature du propriétaire devra être légalisée par l'autorité communale.

2. S'il s'agit d'arbres coupés dans des forêts d'autres communes du canton, de la Suisse ou de l'étranger, le certificat de l'autorité communale est nécessaire.

Chaque arbre destiné à la vente devra être estampillé par la police au moyen de la marque à feu. Tout arbre non estampillé sera saisi et les contrevenants dénoncés à l'Inspecteur des forêts qui sévira contre eux conformément à la loi forestière.

Direction de police.